



REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT

DATE 11 JUIN 2013 13 60

DELIBERATION N° 31/2013 du 07 Juin 2013

Approuvant le choix de la Commission d'Appels d'Offres relatif à l'appel d'offres pour la fourniture de carburants pour l'année 2013

En sa séance du 07 juin 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 03/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Monsieur Richard OOPA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint

Sous la Présidence de Monsieur Félix FAATAU, Maire

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 26/2008 du 12 Juin 2008, portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de HUAHINE ;
- Vu** la délibération n° 23/2010 du 30 Mars 2010, rectifiant la délégation du Conseil Municipal en matière de signature des marchés publics ;
- Vu** la délibération n° 25/2012 du 26 Mars 2012, rectifiant la délégation du Conseil Municipal en matière de signature des marchés publics ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du mercredi 06 mars 2013 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le choix du soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres relatif à la fourniture de carburants pour l'année 2013 est approuvé et se compose comme suit :

Soumissionnaire retenu			PETROPOL				Observation
DESIGNATION	Qté min (litre)	Qté max (litre)	P.U.	Rabais	Total min	Total maxi	
Lot 1 - Essence Sans plomb	8 000	10 000	181,40	0,60	1 451 200	1 814 000	Seule proposition
Lot 2 - Gazole	64 000	80 000	167,40	0,60	10 713 600	13 392 000	
					12 164 800	15 206 000	

- Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant subséquent.
- Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 60622 des budgets correspondants.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations-

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :



(17) : FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabethette, HIRO Andréa, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, OOPA Richard, TEFAATAUMARAMA Marietta, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEMEHARO Gyle, TEPA Eremanoa, MAITERAI Richard, TAI Tevanaa, MAI Alphonse et TAINANUARIU Joel.

Dix (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges., FAATAUIRA Camille et TSIN TING Félix.

Le Représentant-Maire,


 FAATAU Félix

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	Contrôle a posteriori
Présents : 17	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 11 JUIN 2013 et publication ou notification du 17 JUIN 2013 Le Représentant-Maire,   Félix FAATAU
Votants : 17	
Abstentions : 0	
Exprimés : 17	
Votes pour : 17	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	